

EPT ParisEstMarne&Bois

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de FONTENAY-SOUS-BOIS

Le président de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois a prescrit, par arrêté n°2022-A-537 en date du 31 mars 2022, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU de Fontenay-sous-Bois.

Celle-ci se tiendra du **lundi 25 avril 2022 à 9h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00, soit 31 jours consécutifs.**

Le Tribunal administratif de Melun a désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Pierre ROCHE, ingénieur au Commissariat à l'Energie Atomique en retraite.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la commune <https://www.fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/projets/enquetes-publiques-2444.html> et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif4-plu-fontenaysousbois/> . Sous réserve d'événements liés à la COVID-19, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés aux services techniques et de l'urbanisme de la mairie de Fontenay-sous-Bois (6 rue de l'ancienne mairie à Fontenay-sous-Bois), pendant 31 jours consécutifs, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h. Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Enquête publique sur le projet de modification du PLU de Fontenay-sous-Bois,

Mairie de Fontenay-sous-Bois

Direction du développement urbain

6 rue de l'ancienne mairie

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
modif4-plu-fontenaysousbois@registredemat.fr ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/modif4-plu-fontenaysousbois/> .

Sous réserve d'événements liés à la COVID-19, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux services techniques et de l'urbanisme de la mairie de Fontenay-sous-Bois, 6 rue de l'ancienne mairie, pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales les :

- **Lundi 25 avril 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 6 mai 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 14 mai 2022 de 09h00 à 12h00,**
- **Mercredi 25 mai 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Fontenay-sous-Bois.

Le PLU de Fontenay-sous-Bois a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire Paris Est Marne & Bois, en mairie, sur le site internet de la commune et sur le registre dématérialisé pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois